

	<p style="text-align: center;">A.V.E ASSOCIATION VENELLES ENVIRONNEMENT</p> <p style="text-align: center;">12 Rue de l'Orée – 13770 Venelles – Tél : 04 42 54 15 02 <i>Association agréée pour la protection de l'environnement pour la commune de Venelles</i></p> <p style="text-align: center;">Adresse E mail : venelles.environnement@gmail.com</p>
 <p style="text-align: center;"><i>CIQ</i> Comité d'Intérêt des Quartiers de Venelles <i>Association Agréée pour la Protection de l'Environnement</i></p>	<p style="text-align: center;">CIQ DE VENELLES</p> <p style="text-align: center;">http://assos.venelles.net</p> <p style="text-align: center;">28, rue du Clos de la Bosque</p> <p style="text-align: center;">13770 VENELLES</p> <p style="text-align: center;">☎ 04 42 58 73 47</p>

Monsieur le Maire
13770 – VENELLES
Venelles, le 18 mars 2013

Monsieur le Maire,

Suite à la lecture des documents mis sur le site internet de la mairie pour la réunion du 18 mars 2013, nous vous prions de trouver ci-joint les remarques de nos deux associations, invitées en tant que personnes associées à l'élaboration du PLU.

Nous notons avec satisfaction que les remarques faites à l'occasion et lors de la réunion du 24 octobre 2012, ainsi que dans notre courrier du 17 janvier 2013, ont généralement été prises en compte, et que des paragraphes de synthèse résument les enjeux des sujets traités pour le PLU, ce qui répond à notre demande. Ceci est d'autant plus important dans la 3^e partie (environnement) où on ne comprend pas forcément l'intérêt de ces longues descriptions recopiées d'autres publications. (Apparemment, certaines synthèses ont été rédigées à la hâte, l'orthographe s'en ressent !).

En remarques générales, nous soulignons :

- l'absence d'une délimitation géographique et d'une dénomination stable pour les quartiers, entraînant une certaine confusion à la lecture ;
- une absence de description des quartiers Nord (Brillane, Font Trompette) ;
- des intitulés de cartes, et des références de graphiques, imprécis (faire référence à l'INSEE ne suffit pas) ;
- l'absence de présentation de dossiers municipaux (schéma directeur des déplacements) ou communautaires (étude CPA de l'aménagement de la gare et de son quartier), déjà soulignée dans notre courrier du 17 janvier 2013 ;
- l'absence de la présentation de la situation actuelle, après la 16^{ème} modification du POS, sous forme de cartes avec les coefficients d'occupation des sols.

Ci-dessous les remarques de détail.

p. 19 : « La commune n'est pas couverte par un SCOT ; le PLU doit être compatible avec les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) des BdR de mai 2007. » mais on trouve plus loin :

p.23 : Le SCOT de la CPA est en cours d'élaboration.

La question est : sera-t-il élaboré d'ici la sortie du PLU ?

p. 44 - Ratio de jeunesse : (pop < 14 ans) / (pop > 75 ans) change d'un facteur 2 entre 2008 (version de novembre) et 2009 (version de mars) ! Ceci montre que le ratio est mal choisi (faibles nombres). Il faudrait prendre par exemple (pop < 20 ans) / (pop > 60 ans), ce qui amortirait les chiffres et leur donnerait plus de sens.

p. 62 - Chiffres de ménages (236 000) : préciser pour la France ? pour PACA ?

p. 64 et 65 Tissu urbain ; On distingue trois « parties » : Centre ancien ; Lotissements Logis ; Tourame et zone d'activités.

Ce découpage semble trop schématique, voire inexact (le terme « Le Logis » n'est pas circonscrit), et peu opérationnel. (Voir remarque générale plus haut.)

p. 64 : synthèse : cette présentation remaniée permet une meilleure lisibilité (idem pour les autres synthèses du même type).

En conclusion, nous suggérons de favoriser des logements modulables (possibilité de location des pièces laissées vacantes par les enfants : lien intergénérationnel, complément de revenu pour les vieux, économies d'énergie) ; il faudrait y penser dès la conception !

p. 66 : Armature urbaine, Route de Couteron : Pourquoi ne présenter que ce seul axe Est-Ouest ?

p. 67 : le plan devrait présenter à l'Est la route de Saint Canadet bien qu'elle ne soit pas entièrement sur la commune.

p. 68 : Le Logis est un nom inexact. Il y a Venelles le Haut, Venelles le Bas avec le quartier des Logis, le quartier du centre avec la mairie, le Coteau Sud.

Les potentialités du Grand Puits et des Michelons sont à présenter de meilleure façon compte tenu de l'actualité. Pour les Michelons, en particulier, il conviendrait de citer les projets étudiés : 'écoquartier', hotel, salle de spectacles, parking au Sud de l'échangeur, etc.

p. 69 : La présentation du Coteau Sud est peu satisfaisante : ce n'est pas un quartier exemplaire si l'on en juge par la diminution du nombre des commerces et l'utilisation faite du parking public.

Par ailleurs rien n'est dit sur les voiries en dehors de l'ex RN 96 ?

La présentation des « Logis » est inexacte : c'est l'ensemble « Venelles le Bas ». Il aurait fallu parler non seulement de la Rue Maurice Plantier mais des autres voies, en particulier Rue du Grand Logis, Rue de la Reille, et du raccordement avec la rue Eugène Bertrand, qui assure la liaison avec la partie Nord de Venelles.

p. 71 Vallon de Tourame : L'analyse de la voirie a été mieux traitée. Mais l'appellation Vallon de Tourame n'est pas satisfaisante car ce quartier comprend non seulement le Vallon de Tourame mais aussi la Bosque, les Faurys, et enfin Violaine.

p. 73 : Bon plan dans son principe, mais sans référence

p. 77 : Les Logissons : Bon plan dans son principe, mais il manque la source. Par ailleurs, 2 zones de potentialité de construction ont disparu (une vingtaine de logements ; 1100 + 6600 m²) sans explication.

p. 78 : Zone d'activité. La description de la zone d'activités est faite de façon trop sommaire. L'organisation du secteur des rives de la Touloubre aurait mérité une meilleure analyse.

p. 80 Bon plan dans son principe, mais il manque la référence de la source.

p. 81 Il manque une analyse de la zone Nord (quartier de Font Trompette, en particulier.)

Les conclusions mériteraient un meilleur développement. car elles ne donnent pas une bonne idée de la réalité. Ces conclusions sont à reprendre car le travail nous semble quelque peu « baclé ».

La synthèse nous semble bien présentée mais reste au niveau de généralités et mériterait de donner des précisions pour bâtir le PADD qui précisera les projets pour les prochaines années.

p. 81 : développement en périphérie : à mettre en conformité avec les PLU avoisinants (Puyricard, notamment).

p. 82 et suivantes Le tissu économique. Nous notons que l'agriculture, qui avait été oubliée dans le document d'octobre 2012, fait l'objet d'un chapitre particulier.

p. 83 : la population totale a augmenté de 1.5% entre 1999 et 2009 ; dans le rapport de nov. 2012, on avait : la population totale a augmenté de 7,2% entre 1999 et 2008 : la population aurait donc diminué de 5,7 % entre 2008 et 2009 ? (450 habitants) ; cela montre l'importance des dates choisies (il vaut mieux lisser sur une période moyenne.)

p. 84 : les écarts de taux d'emploi local entre 2008 (nov. 2012) et 2009 (mars 2013) sont incompréhensibles : ils passent de 0,61 à 1,04 dans les BdR, alors que la variation du nombre d'emplois n'est que de $(782\ 765 - 778\ 786) / 778\ 786 = 0,5\ %$! Toute analyse de leur évolution entre 1999 et 2009 pour Venelles devient donc purement spéculative...

p. 90 L'agriculture

Ce chapitre fait l'objet d'une analyse. Il manque toutefois des données quantitatives sur les surfaces et les productions. La surface agricole couvre 800 hectares dont 450 hectares de surface agricole utile. – 50% en céréales, 23 % en cultures industrielles, 13 % en vigne, 6 % en vergers et cultures maraichères. Un important réseau d'irrigation couvre 300 hectares, il est géré par la Société du Canal de Provence qui distribue chaque année 250.000 m³ d'eau.

La Chambre d'agriculture à Aix aurait pu être consultée à ce sujet.

p. 92 Ce plan devrait être mieux renseigné.

p. 93 : « déplacements domicile-travail importants » : cette affirmation s'appuie sur quelle étude ? renvoyer au ch. 5, mais on n'y parle pas non plus de temps de trajet.

p. 94 : Saint Paul lez Durance (commune où se trouve le site du CEA – Cadarache) : on peut rajouter la construction d'ITER.

Axes Est- Ouest. Pour les axes Couteron et Rue de la Gare, il aurait été souhaitable de préciser qu'ils sont en liaison avec la route de Saint Canadet. La rue de la Gare permet notamment d'aller vers Eguille en évitant Aix.

l'axe Avenue Jas de Violaine / Chemin de la Présidente est mentionné dans le texte mais pas porté sur la carte p. 95

compléter par la route de Saint Canadet et par la source de la référence.

p. 96 Les sources du plan sont données « Poirson 2006-2009 » Ce schéma donne le trafic moyen journalier en certains points, mais reste difficile à lire.

On lit en particulier : Autoroute 21000 ; D996 à Meyrargues : 15000, au Sud de Venelles : 7600 ; D956 (ex RN 96) : 11000 ; D13A (Route de Couteron) : 1200 ; D63 ? -D13 (Route de St Canadet) : 4500 au Sud, 2900 au Nord.

A partir de ces données il semble bien difficile de se rendre compte de ce qui se passe à Venelles. Comment le rédacteur de ce document a-t-il pu en déduire la problématique sur Venelles ?

p. 97 : Les points noirs. L'énumération semble très incomplète et mérite un nouvel examen. Pourquoi avoir limité la réflexion à 2 points noirs seulement ?

p. 100 : Axe ferroviaire. La présentation ne tient pas compte de la situation actuelle. Le projet de La Calade avec la suppression du passage à niveau devient une réalité, d'autant plus que le foncier permet l'implantation d'un parking important. Par ailleurs, une étude a été lancée par la CPA sur la halte de Venelles. La question première est certainement celle des réservations foncières qui - en l'état - ne permettent pas de prévoir un parking à l'échelle du problème. Comment et par qui va être utilisée cette halte et pour aller vers quelle destination ?

p. 105 : « Au niveau de la navette interne, la desserte s'attache à parcourir l'ensemble du territoire et permet de rejoindre la D96 qui accueille d'autres lignes de transports en commun. » On voit sur la carte que la navette joue un rôle intercommunal et parcourt la D96, mais qu'elle joue peu son rôle de rabattre sur la D96 les usagers qui veulent y prendre les transports en commun intercommunaux (il manque une liaison directe Faurys-gare, par exemple).

p. 106 Mode de circulation doux.

La présentation ne correspond pas à la réalité. S'il y a bien des tronçons réalisés, il n'y a pratiquement pas de continuité entre ces tronçons ce qui rend les voies impraticables en l'état. Cette notion de continuité fait l'objet depuis plusieurs années de remarques restées sans suite. Dans l'état des lieux ce constat aurait dû être souligné.

p. 106 : l'expression « il n'existe pas de réel espace piéton où les voitures roulent au pas » est déplorable. Il existe des espaces sans voitures, permanents ou occasionnels (esplanade Cézanne, place des Logis les jours de marché) et des zones (30), cela devrait suffire : inutile de polluer les piétons avec des véhicules qui font bouchon !

p. 108 Schéma de circulation pratiquement illisible.

p. 109 Conclusions qui restent trop générales et ne permettent pas de dégager des objectifs clairs.

p. 110. Conclusions trop générales qui ne permettent pas de dégager des objectifs.

p. 111 et suivantes Usage.2

Etude générale au niveau des Bouches du Rhône. Qu'en conclure pour Venelles ?

p. 114 Conclusion. Peu satisfaisante pour le lecteur. Que signifie « Routes de Couteron et les Logissons sont particulièrement empruntées » Qu'en conclure ?

Dans le cadre des déplacements, il conviendrait de ne pas oublier la question des parkings.

p. 118. Équipements socio culturels, sportifs, administratifs.

N'aurait-il pas fallu souligner le faible nombre de salles de quartiers, l'implantation hors des quartiers habités du projet de salle de La Bosque ?

p. 118 La piscine est annoncée pour 2014 , ce qui ne correspond pas aux déclarations actuelles. Le maître d'œuvre vient d'être choisi par la CPA (information de fin d'année 2012).

p. 120 : les chiffres concernant les évolutions des adhérents sont à l'opposé de la version précédente, ce qui jette un doute sur la crédibilité des informations fournies.

En matière d'équipements, il manque un paragraphe sur le haut débit informatique, qui peut permettre de soulager la question des transports domicile-emploi grâce au télétravail.

p. 122. Déchets. Cette importante question mériterait une meilleure analyse.

Eau potable. Il y a une erreur dans la description des ouvrages. Depuis plusieurs années déjà, il y a deux réservoirs de 1500 m³ ! Les ouvrages du Canal de Provence sont également décrits de mauvaise façon. D'où proviennent les informations qui ont permis de décrire ces ouvrages, pourquoi les services techniques de la mairie n'ont-ils pas corrigé ces erreurs ? Rien n'est dit sur le rendement du réseau, la qualité de l'eau, les conditions de sécurité sur l'alimentation à partir du Canal de Provence et le potentiel pour l'avenir.

Rien n'est dit non plus sur le fonctionnement de la station de potabilisation et ses performances.

p. 123 Réseau pluvial.

Remarque préliminaire : il est très surprenant de voir classé dans ce chapitre le réseau des eaux usées, qui est un réseau séparatif réservé aux eaux usées. Une telle présentation mérite interrogation, car il y a confusion.

Réseau Sud - Eaux usées. La station de traitement est neuve, elle a été mise en service il y a une bonne année. Sa capacité est de 9200 équivalents habitants. En ce moment elle traite environ 1000 m³ par jour. Quel est le nombre de foyers actuellement raccordés à cette station ? Quelle est sa capacité en m³ par jour ? Combien peut-on encore prévoir de raccordements ? Par temps d'orage, le volume arrivant à la station peut atteindre 3 à 4 000 m³ par jour ce qui montre que le réseau séparatif ne fonctionne pas de façon satisfaisante. L'état des lieux n'aurait-il pas dû attirer l'attention sur ces questions qui ne sont pas sans importance pour l'avenir ?

Réseau Nord. Il est dit que la station prévue pour 1000 équivalents-habitants est obsolète. Que signifie cette donnée ? Combien de logements sont actuellement raccordés ? Quel est le volume journalier traité ? Dans quel délai verra-t-on la nouvelle station ? Quelle en sera sa capacité ? Viendra-t-elle en secours de la station de traitement Sud ?

p. 124 Pluvial.

Le réseau pluvial fait l'objet d'un développement important. Dans ce programme, quelles peuvent être les priorités ? Quel est le coût d'un tel programme ? Quels sont les obligations de base ? Il y a ambiguïté sur la fréquence des événements à prendre en considération : selon la règle, on doit prendre en compte les crues trentennales, sauf si un événement récent donne des valeurs plus fortes, ce qui est le cas à Venelles car la crue de 1993 correspond à un événement centennal, ce qui conduit à des dimensionnements d'ouvrage énormes. Avant de prendre des décisions, il serait bon de mieux analyser ce qu'il convient de retenir. Ce difficile problème devrait être évoqué, afin de retenir des solutions raisonnables.

Une nouvelle présentation semble souhaitable afin que les décideurs puissent orienter les choix.

p. 136 : La conclusion surprend, avec une confusion certaine entre eaux pluviales et eaux usées !

p. 138 Synthèse et enjeux du diagnostic : Cette synthèse semble de peu d'intérêt, car elle reste à un niveau de généralités qui ne permet guère de guider le lecteur dans l'utilisation de ce document.

p. 151 : éolien : faire référence au schéma régional éolien (SRE/PACA) édité en septembre 2012.

Le texte PLU parle de vents forts, sans même donner une carte des vents : il faudrait bannir du PLU ce type d'approximations !

p. 153 carte solaire : la carte de France, telle que présentée, semble résulter d'une simulation.

On trouve des valeurs mesurées, sur

http://www.energie-paca.com/wp-content/uploads/2010/01/enseillement_paca.png

et une carte détaillée de la région sur

<http://www.atlas-solaire.fr/Web-Map-Service>

Transformer la carte en opportunités de production serait plus utile que de parler des tarifs garantis [à coups de subventions, c'est-à-dire d'impôts pour le contribuable et de renchérissement des coûts pour l'utilisateur ; dans les circonstances économiques actuelles, leur pérennité n'est pas garantie !]

Car le PLU n'a pas à être une pub pour les énergies nouvelles, mais un constat en termes d'opportunités, de risques et de nuisances pour la collectivité.

A contrario, les potentialités de la filière bois ne sont même pas mentionnées !

En conclusion, il est fait référence à de nombreuses études dont les sources ne sont pas toujours indiquées, mais on relève dans certains domaines des erreurs, qui montrent que les sources choisies ne sont pas très fiables, que le rédacteur n'avait pas les compétences dans le domaine concerné pour s'en rendre compte, et que la supervision du document laisse à désirer : cela met en cause la gouvernance vis-à-vis des services techniques qui, si elle est à imputer à une surcharge d'activité, aurait nécessité de la part des élus – à tout le moins – un commentaire avant diffusion.

Il est à noter en effet que la programmation du dossier ne donne plus de dates pour l'élaboration de ce PLU, alors qu'il était indiqué initialement une publication du PLU fin 2013 – début 2014.

Pour l'Association Venelles Environnement,

Le Président,

Guy-Jean Abel

Remarq



Pour le CIQ de Venelles

Le Président,



Patrick MICHAÏLLE

p. 6/6